

Stratégie Europe 2020 – Clôture du Semestre européen 2014

Suite au dépôt par les Etats membres de leurs Programmes Nationaux de Réforme (PNR) et Programmes de stabilité en avril 2014, la Commission en a réalisé une évaluation, et a publié le 2 juin 2014 un ensemble de documents¹ en vue du Conseil Européen des 26 et 27 juin :

- Une communication « chapeau » synthétisant ses principales orientations déclinées dans les recommandations par pays : « Semestre européen 2014 : recommandations par pays – Bâtir la croissance », COM(2014)400 ;
- Des documents de travail par pays et pour la zone Euro présentant l'évaluation des PNR et Programmes de stabilité 2014 ;
- Des propositions de recommandations du Conseil à destination des Etats membres et de la zone Euro ;
- Des recommandations de décisions du Conseil concernant la procédure de déficit excessif pour une série de pays, dont la Belgique, qui sort de la procédure.

Le Conseil a adopté les recommandations spécifiques par pays fin juin, après discussion et adoption au sein des filières compétentes du Conseil.

Synthèse de la communication « Semestre européen 2014 : recommandations par pays – Sortir l'Europe de la crise »

Bien que la reprise économique prenne de l'ampleur, celle-ci reste fragile et inégale. La situation sociale s'est dégradée, se traduisant notamment par un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes et une progression des taux de pauvreté et des inégalités. La marge de manœuvre des acteurs politiques et économiques reste limitée, notamment en raison des taux d'endettement élevés. En outre, les défis auxquels l'Europe est confrontée restent prégnants – vieillissement, durabilité, productivité et compétitivité dans un monde globalisé,... – et l'UE doit s'adapter.

Le principal défi est désormais de renforcer l'économie réelle – croissance et emploi – notamment au travers d'efforts d'investissement en matière de R&D, d'innovation, d'éducation et de compétences, de politiques actives du marché du travail, d'énergie, de transports et d'économie numérique. Une utilisation stratégique du budget européen peut jouer un rôle catalyseur en la matière, de même que les « projets bonds » et les outils de la BEI. La relance de l'investissement privé apparaît prioritaire. A cet égard, la Commission suggère de se pencher sur la fragmentation financière au sein de l'UEM.

Un lien est également à établir avec la programmation des Fonds structurels et d'investissement européens, qui doivent être ciblés pour soutenir les investissements les plus propices à la croissance, et être combinés avec les techniques d'ingénierie financière.

Le renforcement de la gouvernance économique de l'UE a permis une meilleure prise en compte de l'interdépendance des économies des Etats membres et un partenariat plus étroit entre Etats membres et Commission. Le processus décisionnel européen a gagné en profondeur et en qualité. Au sortir de la crise, la volonté politique d'agir doit rester ferme, et une adhésion plus large des acteurs au processus doit être recherchée, notamment le

¹ http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendations/index_fr.htm

Parlement européen et les Parlements nationaux. Il faudra toutefois le rationaliser, tout en le maintenant sur un plan politique.

Le paquet de recommandations se base sur les priorités tracées par l'examen annuel de la croissance, tout en tenant compte des situations différenciées selon les Etats membres. Il souligne en outre l'importance de la mise en œuvre dans le temps, et l'importance d'adopter une perspective à moyen terme pour la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la Commission pointe la nécessité d'une appropriation collective des enjeux communs tels que la viabilité des pensions, l'efficacité des activités de R&D ou la résilience du marché du travail. La zone euro doit notamment attacher plus d'importance aux éléments transversaux.

Globalement, la Commission pointe des progrès dans la poursuite de l'assainissement budgétaire et les politiques de l'emploi, mais souligne les progrès limités dans d'autres domaines, tels que la taxation sur le travail, les marchés des produits et services, l'environnement des entreprises, les industries de réseau. Certains Etats membres présentent des déséquilibres excessifs (Italie, Croatie, Slovénie), ou susceptibles de générer des effets de contagion (France, Irlande, Espagne).

En se basant sur les cinq priorités définies par l'examen annuel de la croissance, la Commission définit de manière plus précise ses différentes lignes de recommandations.

Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance

Les déficits se réduisent, et le taux d'endettement devrait commencer à décroître dès 2015, permettant une politique budgétaire moins restrictive. La Commission recommande l'abrogation de la procédure de déficit excessif pour 6 pays, dont la Belgique. Des efforts sont encore nécessaires pour les pays présentant des niveaux élevés de déficit et d'endettement, et une attention accrue doit être accordée à la qualité des finances publiques, ainsi qu'au soutien à la croissance et à l'emploi. Il s'agit notamment de prioriser les investissements dans les infrastructures, la recherche, l'innovation, le capital humain et de renforcer l'efficacité des dépenses.

Encadré 1. Situation des États membres au regard du pacte de stabilité et de croissance, telle que recommandée par la Commission le 2 juin 2014	
Pas de procédure concernant les déficits excessifs	BG, DE, EE, FI, HU, IT, LT, LU, LV, RO, SE
Abrogation de la procédure concernant les déficits excessifs	AT, BE, CZ, DK, SK, NL*
Procédures concernant des déficits excessifs en cours avec pour délai: 2014 2015 2016	MT IE, FR, PL, PT, SI, UK** CY, EL, ES, HR

Notes: * Abrogation anticipée recommandée pour NL. ** Le délai pour UK est fixé à l'exercice budgétaire 2014/2015.

La révision des structures de la fiscalité doit se poursuivre, en vue d'alléger les charges pesant sur le travail ainsi que la charge fiscale globale, mais également de renforcer l'efficacité et l'équité des systèmes fiscaux. Une attention accrue devrait être donnée aux niveaux national et européen à la lutte contre la planification fiscale agressive, qui érode la base d'imposition.

Etant donné l'impact du vieillissement sur la viabilité des systèmes de protection sociale, les réformes doivent se poursuivre dans de nombreux Etats membres en matière de retraites et de soins de santé. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre l'âge légal de la retraite et l'espérance de vie, de soutenir l'emploi des âgés.

Revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie

Si la fragmentation financière a reculé sur les marchés de la dette souveraine et de la dette des entreprises, elle reste prégnante sur le marché des crédits, ce qui impacte principalement les PME. Les Etats membres ont déployé des politiques visant à améliorer leur accès au financement ainsi que pour soutenir leurs investissements en innovation ; ces efforts doivent être poursuivis.

Au niveau de l'UE, au-delà de la création d'une Union bancaire et de la poursuite du redressement du bilan des banques, la prochaine étape consisterait à construire des marchés de capitaux approfondis, mieux adaptés que le crédit bancaire au financement de projets novateurs et aux investissements à long terme.

Promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain

La Commission estime que les progrès sont limités quant aux réformes structurelles nécessaires pour améliorer les conditions cadres et la capacité d'adaptation de l'économie, et propose de maintenir un certain nombre de recommandations dans ce domaine. Cela concerne notamment le marché unique des services et des TIC, et l'amélioration des infrastructures et des interconnexions dans les réseaux de transport, de TIC et d'énergie. Par ailleurs, les progrès apparaissent mitigés en matière de fonctionnement des marchés et des services, et davantage pourrait être mis en œuvre pour renforcer l'indépendance des autorités de concurrence. La Commission pointe des progrès substantiels en Belgique dans le domaine des télécommunications, mais une absence de progrès dans le secteur postal.

La Commission a également émis des recommandations en lien avec la stratégie en matière d'énergie et de climat (sécurité d'approvisionnement, efficacité énergétique, énergies renouvelables,...), ainsi qu'en matière d'utilisation efficace des ressources et de gestion des déchets.

Enfin, la Commission pointe la nécessité d'améliorer la qualité des systèmes de recherche et d'innovation, et de renforcer les conditions cadres permettant aux entreprises d'accroître leur intensité en connaissances. La Commission pointe un creusement des écarts au sein de l'UE quant aux performances en matière d'innovation.

Lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise

Le chômage a connu des hausses marquées, notamment au niveau du chômage de longue durée. Cela se répercute sur les conditions sociales : le risque de pauvreté et d'exclusion touche près d'un quart de la population. L'affaiblissement de l'effet redistributif des systèmes de taxation et de prestation, découlant notamment des efforts pour en redresser la viabilité financière, joue également un rôle en la matière. Dans ce contexte, de nombreux Etats membres ont lancé des réformes ambitieuses pour lutter contre la segmentation du marché du travail. Il convient par ailleurs de renforcer l'efficacité des politiques actives et des services publics de l'emploi.

Pour soutenir la création d'emploi, plusieurs pays ont pris des mesures pour adapter leurs systèmes de fixation des salaires, et le potentiel de réduction des coûts non salariaux, notamment le coin fiscal, devrait être davantage exploité. Des recommandations sont également émises en vue d'assurer le bon équilibre entre soutien à la recherche d'emploi et aides au revenu adéquates dans les prestations de chômage et de l'aide sociale.

Face à la montée du chômage des jeunes, et en conformité avec les objectifs d'une garantie pour la jeunesse, des recommandations sont émises en matière d'efficacité des services

publics de l'emploi, la qualité des systèmes d'éducation et de formation, et une meilleure approche des jeunes inactifs.

La Commission pointe aussi la réduction des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans plusieurs Etats membres, alors que des infrastructures adéquates sont nécessaires, et qu'il convient également de soutenir l'actualisation des compétences des travailleurs plus âgés.

Moderniser l'administration publique

Plusieurs Etats membres ont lancé d'importantes réformes en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs administrations, avec des priorités différenciées (rationalisation des structures, déploiement des TIC, modernisation de la perception des impôts, réduction de la charge administrative,...).

Les progrès sont variables en matière de réforme des systèmes judiciaires, et des recommandations nouvelles sont émises dans certains cas. C'est également le cas en matière de lutte contre la corruption.

En conclusion, la Commission indique que les efforts des dernières années ont contribué à remettre l'économie européenne sur des fondamentaux solides. Mais bien que les perspectives s'améliorent, la croissance restera inégale et fragile en 2014 et 2015, nécessitant de maintenir la dynamique des réformes. Par ailleurs, le potentiel de croissance à long terme reste faible, la résorption du chômage et des difficultés sociales ainsi que du déficit d'investissement prendront du temps ; Cela nécessitera encore une volonté politique forte.

Evaluation du PNR 2014 et du Programme de stabilité 2014 de la Belgique et propositions de recommandations²

Globalement, la Commission estime que la Belgique a réalisé des **progrès dans la mise en œuvre des recommandations 2013**. Parmi les avancées positives, la réduction du déficit, la mise en œuvre du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui formalise les modalités de coopération entre niveaux de pouvoir, la mise en œuvre de la réforme du volet vieillesse de la sécurité sociale et les mesures propices au vieillissement actif, le renforcement des politiques actives de l'emploi, le renforcement de la concurrence dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. Des **mesures complémentaires** sont toutefois attendues dans certains domaines tels que la compétitivité, la concurrence dans le commerce de détail et les industries de réseau, la fiscalité, les synergies entre emploi, éducation et formation, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Commission estime que les plans stratégiques soumis par la Belgique répondent globalement aux défis posés : état et viabilité des finances publiques, compétitivité extérieure, fonctionnement des marchés du travail et des produits, émissions de gaz à effet de serre. Elle pointe toutefois l'absence de vision prospective dans le PNR, en raison des échéances électorales de 2014. Elle souligne également des retards dans plusieurs domaines de réforme (fiscalité, négociation salariale), et la nécessité d'assurer la cohérence entre objectifs régionaux et nationaux, ainsi que la coordination entre les acteurs régionaux.

Sur le **plan budgétaire**, la Commission relève l'engagement de la Belgique à améliorer la situation, mais regrette que la trajectoire soit purement indicative, et estime que les objectifs pour 2014 et 2015 pourraient être compromis sur base de ses dernières perspectives de croissance, et en cas de prolongation des affaires courantes. Le déficit a été ramené sous la

² 10772/14 et SWD(2014)402.

barre des 3 %, permettant à la Belgique de sortir de la procédure de déficit excessif, mais l'effort doit être poursuivi en vue d'infléchir l'évolution du taux d'endettement, pour lequel le critère pourrait ne pas être respecté en 2015. La Belgique sera en effet soumise au volet préventif du pacte de stabilité et devra réaliser des progrès suffisants vers l'objectif à moyen terme. Quant à l'introduction de mécanismes de coordination budgétaire entre entités, la Commission salue l'avancée réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du pacte budgétaire et de l'accord de coopération conclu en décembre 2013. Celui-ci devra toutefois être effectivement mis en œuvre, et la Commission estime que des accords complémentaires pourraient se révéler nécessaires pour rendre les objectifs contraignants et coordonner les stratégies en vue de minimiser l'impact négatif des efforts restants.

La Commission estime en outre que la **viabilité à long terme** des finances publiques n'est pas assurée en raison des **coûts du vieillissement**, notamment en matière de pensions et de soins de longue durée. Suite aux recommandations émises précédemment sur le sujet, la Commission note des progrès quant à la limitation des possibilités de retraite anticipée, ainsi qu'en matière de soutien au vieillissement actif ; la Commission pointe l'absence de progrès quant à l'alignement de l'âge légal avec l'espérance de vie, ainsi qu'en vue d'améliorer le rapport coût/efficacité des soins de longue durée en institution. Concernant le second volet, des politiques plus énergiques de prévention, réadaptation et de soutien à la vie en autonomie sont préconisées ; la Commission souligne que les choix politiques devront encore être opérés suite au transfert de compétences.

En matière de **fiscalité**, la Commission pointe la charge fiscale importante, pesant notamment sur le travail, ainsi que les pièges à chômage, ainsi que le niveau relativement faible des taxes pesant moins sur la croissance telles que la fiscalité environnementale, foncière ou sur la consommation. Le système est également jugé complexe et peu efficace. La Commission juge que peu de progrès ont été accomplis dans ces domaines. Elle préconise plusieurs pistes de travail : taxation sur la mobilité, passage à une fiscalité sur la propriété immobilière plutôt que sur les seules transactions, actualisation des valeurs cadastrales, et réforme fiscale de grande ampleur.

Le **secteur financier** a amélioré sa capacité de résistance aux chocs, mais des fragilités demeurent, ce qui nécessite une surveillance étroite, notamment en ce qui concerne le lien avec l'Etat et la rentabilité du secteur bancaire. L'accès des PME au financement s'est amélioré, mais reste problématique pour les entreprises innovantes. Le cadre de réglementation et de surveillance s'est amélioré en 2013, et la loi bancaire adoptée en 2014 y contribuera également.

Malgré que le **marché du travail** ait relativement bien résisté à la crise, le taux d'emploi reste faible, notamment en raison de barrières élevées à l'entrée, en particulier pour les jeunes, les peu qualifiés et les personnes issues de l'immigration, et aux inadéquations entre compétences et emploi. La Commission pointe les réformes engagées en matière d'harmonisation des statuts, d'indemnités de chômage et le renforcement de l'efficacité des politiques d'activation. A cet égard, la Commission estime que la régionalisation des compétences offre des opportunités pour aller plus loin et adapter les politiques d'incitation sur certains groupes cibles aux réalités régionales ; elle pointe toutefois les risques en termes de capacité de mise en œuvre de l'accord sur l'accompagnement actif des demandeurs d'emploi. Elle recommande en outre une coordination accrue entre régions, ainsi qu'avec le fédéral. Si la Commission pointe une amélioration de la mobilité interrégionale, elle estime que la mobilité entre emplois et secteurs reste limitée.

Les **personnes issues de l'immigration** sont confrontées à un risque de pauvreté et d'exclusion du marché du travail élevé. Bien que la Commission relève que des mesures ont

été prises pour renforcer l'intégration des primo-arrivants, elle estime que la réponse à la recommandation reste partielle. De manière globale, le pays présente un risque croissant de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Quant à la recommandation visant la **cohérence entre politiques d'emploi, d'enseignement et de formation**, la Commission juge que la portée, les résultats et le rythme des initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles sont insuffisants. Elle pointe le **taux de décrochage scolaire** très élevé en Wallonie et à Bruxelles, et estime qu'une approche globale fait défaut, de même que des outils de mesure et d'évaluation. Une approche plus coordonnée est préconisée.

Selon les estimations, le **potentiel de croissance de l'économie belge** s'est réduit de moitié depuis la crise, ce qui s'explique tant par l'affaiblissement de la compétitivité-coût que par les faibles gains de productivité, notamment en lien avec la capacité d'innovation. La Commission souligne l'impact positif des mesures prises par le Gouvernement en matière de modération salariale, mais estime que cela ne sera pas suffisant pour combler l'écart salarial, et note l'absence de réforme du mécanisme de fixation des salaires.

Tout en soulignant le développement de **stratégies d'innovation et industrielles** poussées aux différents niveaux, la Commission pointe différentes faiblesses : manque d'entreprises à croissance rapide dans les secteurs innovants, fragmentation de la politique de soutien à la recherche, accès aux subventions long et complexe, manque de coordination entre entités, faible nombre de diplômés dans les domaines scientifiques et techniques, qui pose la question de la disponibilité des compétences.

Concernant le **fonctionnement des marchés**, la Commission estime que les mesures prises pour supprimer les restrictions excessives imposées aux prestataires de services ont été insuffisantes, et pointe la problématique des différences de systèmes entre régions pour les agréments et les règles d'établissement pour certaines professions. L'ouverture du secteur postal à la concurrence est également source de préoccupation. Par ailleurs, la Commission pointe le niveau élevé des prix au détail en Belgique, notamment en lien avec certaines réglementations (interdiction de vente à perte, barrières en matière d'établissement), et estime les progrès limités en la matière. Ici également, elle émet des craintes quant aux différences qui pourraient apparaître entre régions suite à la régionalisation.

Malgré une hausse du taux de pénétration du **haut débit mobile**, celui-ci reste faible en Belgique ; la Commission pointe toutefois une amélioration notable des conditions de fourniture. Le secteur de la téléphonie mobile est également jugé plus dynamique, notamment sous l'impulsion des mesures prises par le Gouvernement.

Par contre, au niveau des **transports**, la Commission estime que le marché reste inefficent : pas d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, manque de ponctualité et de fiabilité, report de l'introduction du RER, restrictions concernant les services portuaires, manque d'indépendance de l'autorité de régulation aéroportuaire. Par ailleurs, sont pointés les problèmes de congestion du trafic, qui engendrent une pollution importante ; différentes pistes sont évoquées à cet égard : la tarification différenciée, le traitement fiscal des voitures de société, l'efficacité du transport public.

Concernant les **marchés du gaz et de l'électricité**, la Commission estime qu'ils sont bien intégrés avec ceux des pays voisins et ont gagné en dynamisme suite aux mesures récentes. Les tarifs de distribution de l'électricité restent toutefois trop élevés, et la Commission met en garde contre un risque de forte augmentation des prix lorsque le gel des tarifs arrivera à expiration et suite à l'augmentation des coûts supportés par les gestionnaires de réseau et à l'opérationnalisation de la régionalisation de la compétence. Enfin, la Commission estime que

des efforts supplémentaires sont nécessaires pour aligner la législation sur le troisième paquet « marché intérieur de l'énergie » quant à l'indépendance et aux pouvoirs des autorités de régulation. Des efforts sont également à poursuivre pour garantir la sécurité d'approvisionnement.

Pour le **volet climatique**, la Commission pointe l'absence d'accord entre entités belges sur la répartition des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs non ETS. Bien que des plans aient été adoptés au niveau régional, elle estime que leurs impacts et l'utilisation potentielle de mécanismes flexibles restent flous ; par ailleurs aucune mesure n'est précisée au niveau fédéral. L'absence de déplacement de la charge fiscale vers l'environnement est également soulignée, en particulier dans le domaine du transport routier. Globalement, la Commission juge les progrès limités en cette matière. Par contre, des progrès notables sont relevés concernant l'objectif **d'énergies renouvelables**, malgré l'absence de stratégie commune entre entités ; la Commission estime à ce niveau que des gains d'efficacité pourraient être réalisés via une plus grande harmonisation des systèmes de certificats verts entre régions. Etant donné la forte **intensité énergétique** de l'économie belge, la Commission préconise une poursuite des efforts en la matière – tout en pointant la problématique du financement des programmes de soutien – mais également le développement de mécanismes de soutien pour les PME, la mise en œuvre de la nouvelle directive sur l'efficacité énergétique, ainsi que la formation et la certification des experts.

Malgré les bons résultats nationaux en matière **d'efficacité administrative**, sont pointés le faible recours à des pratiques innovantes, au TIC et l'existence d'obstacles administratifs, notamment concernant le coût de lancement d'une entreprise, les permis de construire et l'enregistrement de biens immobiliers, la sécurité fiscale et sociale. Les progrès concernant l'administration fiscale sont pointés, mais la Commission regrette l'absence de lien entre le guichet unique pour les services et des procédures d'administration en ligne. Enfin, elle pointe l'importance de la coordination et de la coopération entre niveaux de pouvoir pour l'efficacité de l'administration publique ; la 6^{ème} réforme de l'Etat est considérée à la fois comme un défi et comme une opportunité pour de nouveaux gains d'efficacité.

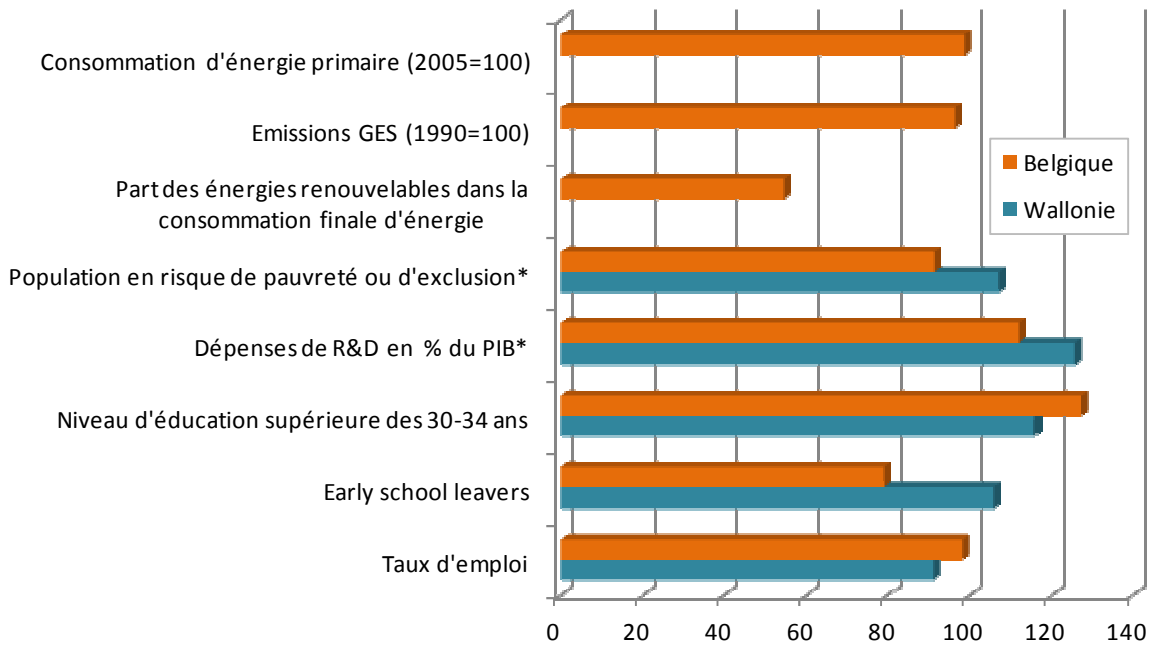
Sur base de cette évaluation, les **recommandations adressées à la Belgique** peuvent se synthétiser comme suit :

1. Renforcer les **mesures budgétaires pour 2014**, afin d'éviter une déviation significative par rapport au volet préventif des exigences du pacte de stabilité et de croissance. En 2015, renforcer la stratégie budgétaire pour garantir l'ajustement nécessaire de 0,6 % du PIB en vue de la réalisation de l'objectif à moyen terme, et poursuivre ensuite l'ajustement structurel annuel prévu vers cet objectif. **Assurer une contribution équilibrée de tous les niveaux de pouvoir** au respect des règles budgétaires, et notamment de la règle relative à l'équilibre structurel, au moyen d'un instrument contraignant assorti d'une ventilation explicite des objectifs dans une perspective de planification à moyen terme;
2. Améliorer l'équilibre et l'équité du **système fiscal** dans son ensemble et à préparer une réforme fiscale en profondeur permettant d'alléger la fiscalité du travail en la reportant sur des assiettes fiscales dont l'imposition est propice à la croissance, simplifier le système fiscal, fermer la porte aux abus, augmenter l'efficacité de la TVA, élargir les assiettes fiscales, réduire les dépenses fiscales et supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement;
3. Contenir les **dépenses publiques futures liées au vieillissement de la population**, en particulier en ce qui concerne les **retraites et les soins de longue durée**, en renforçant les efforts destinés à réduire l'écart entre l'âge effectif et l'âge légal de départ à la

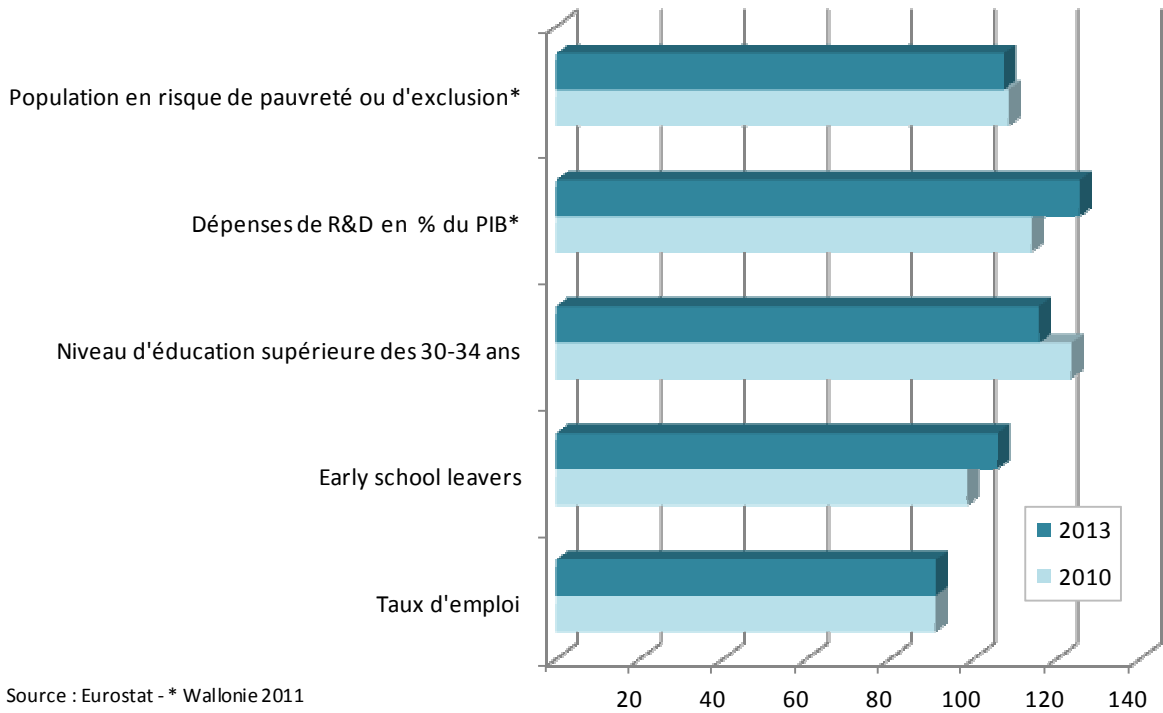
- retraite, en avançant la mise en œuvre de la limitation des possibilités de départ anticipé à la retraite, en encourageant le vieillissement actif, en alignant l'âge de départ à la retraite sur l'évolution de l'espérance de vie et en améliorant le rapport coût-efficacité des dépenses publiques en matière de soins de longue durée;
4. Accroître la **participation au marché du travail**, en particulier en diminuant les freins financiers à l'emploi, en renforçant l'accès au marché du travail pour les groupes désavantagés comme les jeunes et les personnes issues de l'immigration, en améliorant la mobilité professionnelle ainsi qu'en remédiant à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des qualifications, de même qu'au problème de l'abandon scolaire. Renforcer les partenariats entre les autorités publiques, les services publics de l'emploi et les établissements d'enseignement pour apporter un soutien précoce et sur mesure aux jeunes;
 5. Restaurer la compétitivité en poursuivant la réforme du **système de formation des salaires**, en renforçant la **concurrence dans les secteurs de la vente au détail**, en supprimant les restrictions excessives dans les **services**, y compris les services professionnels, et en remédiant au risque de nouvelles hausses des **coûts de distribution de l'énergie**, en encourageant **l'innovation** par une rationalisation des régimes de soutien et la réduction des obstacles administratifs et en menant des politiques coordonnées en matière **d'enseignement et de formation**, pour remédier aux nombreuses inadéquations des qualifications et aux inégalités régionales concernant l'abandon scolaire;
 6. Faire en sorte que les objectifs fixés pour 2020 en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** provenant des activités qui ne relèvent pas du SEQE soient atteints, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les transports. Faire en sorte que la contribution des transports soit en adéquation avec l'objectif de réduction de la congestion routière. Convenir d'une répartition claire des efforts et de la charge entre le niveau fédéral et les entités régionales.

Les graphiques repris en annexe illustrent le positionnement wallon et belge au regard des indicateurs clés de la Stratégie Europe 2020.

Indicateurs clés de la Stratégie Europe 2020 (UE 28 = 100) - 2012/2013



Indicateurs clés de la Stratégie Europe 2020 - Wallonie (UE 28 = 100)



Source : Eurostat - * Wallonie 2011